

COMMUNE D'URUFFE

INFORMATIONS MUNICIPALES



COMPTES-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS :

SÉANCES DU :

- 20 Mai 2016
- 24 Juin 2016

Toutes ces informations sont consultables sur notre site Internet.

OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

LUNDI DE 17H A 19H – MARDI DE 17H A 19H – JEUDI DE 10H A 11H – JEUDI DE 17H A 19H
Merci de respecter scrupuleusement ces horaires d'ouverture.

Tél : 03-83-25-41-60

Mail : mairie@uruffe.fr

Site : www.uruffe.fr

Séance du 20 Mai 2016 à 20h30 :**ORDRE DU JOUR :**

- PRÉSENTATION DU PROJET DE M. ET MME ROULLEAU (6 RUE BASSE)
- COMPTABILITÉ
- EMPLOYÉS COMMUNAUX
- ÉCOLES
- EPCI
- SUBVENTIONS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. FAYS Didier, donne pouvoir à M. GILLARD Patrick,
- Mme RIBON Jessica,
- M. YUNG Christian.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 Mars 2016 est lu et adopté.

PRÉSENTATION PROJET DE M. ET MME ROULLEAU (6 RUE BASSE) :

Le Conseil Municipal accueille M. et Mme ROULLEAU invités pour présenter leur projet de création d'un gîte de 3 suites (5 épis) dans leur maison médiévale sise 6 rue Basse.

Le Conseil Municipal s'émerveille de ce splendide projet qui, même s'il est le seul de ce type dans la région, nécessite une véritable passion de la part de ses auteurs.

Les conseillers enthousiastes s'enquièrent des délais de réalisation, des possibilités d'utiliser les équipements techniques (SPA, Hammam...) en dehors des locations de gîte.

M. et Mme ROULLEAU évoquent un délai d'une année pour les travaux et dès le lancement de l'activité, la mise en place de pratiques parallèles au gîte en conservant la primeur à cette activité.

Le Conseil Municipal remercie M. et Mme ROULLEAU pour leur amicale présentation, le Maire rappelle tout l'engagement de la Commune dans la mesure de ses moyens pour la réussite de ce beau projet.

M. et Mme ROULLEAU quittent l'Assemblée après avoir partagé un verre de l'amitié.

COMPTABILITÉ :**1- Situation de compte :**

À la date du 20/05/2016, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 55.923,03 €.

M. le Maire informe le Conseil que les mandats en cours de paiement représentent 3.507,06 € et les factures reçues non mandatées s'élèvent à 17.636,97 €, soit un solde positif réel de 34.779,00 € sur le compte.

2- Décision modificative n° 1/16 :

Par délibération du 20/11/2015, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le CCAS à compter de l'exercice 2016.

Pour intégrer le résultat excédentaire du CCAS au budget primitif du budget général de la Commune, il convient de prendre une décision modificative.

L'Assemblée décide ce transfert des sommes afin d'alimenter les comptes suivants :

Compte 002 : + 78,54 €

EMPLOYÉS COMMUNAUX :**1- Renouvellement du poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) :**

Le Maire évoque la possibilité de renouveler le poste d'agent polyvalent qui arrive à terme de son contrat initial le 14 Juin 2016.

Les avantages de cette action portent essentiellement sur la part financière puisque l'État apporte une contribution conventionnelle de 70 % sur le salaire de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de renouveler le poste d'agent polyvalent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

- **PRÉCISE** que ce contrat sera d'une durée de 12 mois (renouvelable selon les conditions légales).

- **PRÉCISE** que le contrat de travail est fixé à 20 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce renouvellement.

- **PRÉCISE** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi (de 70 % du taux brut du SMIC pour les demandeurs d'emploi seniors), ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

2- Projet Territoire Zéro Chômeurs :

M. le Maire informe l'Assemblée de son entrevue avec M. QUERAMBRUN, employé de la pépinière d'entreprise (EPCI), concernant le projet « zéro chômeur » sur le territoire de la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois.

Une Entreprise à But d'Emploi (EBE) va être créée, afin de permettre l'embauche des personnes en recherche d'emploi et les mettre dans les conditions de pérenniser leur emploi par la création de micro entreprises, ou encore en favorisant de multiples postes partiels dans différentes communes ou entreprises, sur des secteurs délaissés par manque d'intérêt des grandes structures, ou sur des secteurs à développer.

Cette démarche devrait être opérationnelle en fin d'année.

EMPLOIS SAISONNIERS :

Suite à deux demandes parvenues en mairie, une officielle (Melle FOOS Cassandra) et une non officielle par téléphone sollicitant un emploi saisonnier durant les vacances d'été, le Conseil Municipal évoque l'opportunité de ré instituer cette ressource pour les jeunes et pour la Commune.

M. le Maire indique au Conseil que cette démarche ne peut se faire sans l'encadrement du personnel communal et surtout sans un inventaire des travaux à effectuer.

Le Conseil rétorque que la charge de travaux à effectuer ne manque pas.

M. le Maire approuve mais rappelle que malgré à ses diverses demandes, aucune liste des travail n'a jamais été élaborée !!

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi saisonnier pour un total de 151,67 heures fractionné en semaines selon le nombre de demandes reçues et à satisfaire selon les besoins définis de la Commune, et encadrés par les employés communaux.

Les personnes recrutées pour ces deux postes seront rémunérées au taux horaire du SMIC en fonction des heures effectivement réalisées et fixées par le Maire.

Un minimum d'âge de 18 ans est fixé par le Conseil Municipal, conformément à la réglementation du travail.

Pouvoir est donné au Maire pour effectuer le règlement des salaires en fonction des travaux réalisés.

TRAVAUX :

• M. le Maire informe l'Assemblée qu'une séance de rapiéçage serait nécessaire.

M. LÉONARD Étienne propose de réaliser des tronçons de chemin à réparer et étanchéifier par un bicouche (goudron/gravillon) qui aurait l'avantage de protéger la totalité de la surface de la dégradation rampante suite au rapiéçage, cela dans la mesure des moyens fixés par les finances communales.

Le Conseil approuve en relevant la pérennisation de cette forme d'action sur les chemins, chaque année verrait son tronçon mis à neuf.

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour établir les longueurs réalisables financièrement.

• M. le Maire présente un devis d'un montant d'environ 1.700 € de matériel concernant les travaux d'aménagement de l'ancien four de la salle du Café, en soulignant au Conseil Municipal qu'il faut ajouter à cette dépense les heures de rémunération des employés communaux pour les travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal accepte d'entreprendre cette nouvelle étape dans la salle selon les possibilités des finances communales.

• À ce propos de salle des fêtes qui s'étoffe à l'ancienne épicerie, M. le Maire invite l'Assemblée à réfléchir au devenir du Presbytère en prenant en compte tous les aspects.

M. GILLARD Patrick demande à ce qu'un courrier soit adressé à la Communauté de Communes pour qu'elle y réhabilite des logements à destination locative.

Le Maire rappelle que le règlement ambigu de l'EPCI au sujet de la création de logements dans les différentes communes. Un courrier est en cours de réalisation pour demander des explications claires sur le sujet.

Une étude de faisabilité avait été lancée par M. Personeni, mais son état de santé n'a pas permis sa réalisation complète. La relance sera faite dès cette semaine.

Cependant, le Maire réitère la nécessité de prendre en compte tous les aspects du projet de réhabilitation (vente, logements, salle des fêtes, autres) du presbytère sans en omettre aucun par précipitation qui pourrait s'avérer préjudiciable pour la Commune.

• M. le Maire rappelle au Conseil la dépense obligatoire nécessitée par la mise en accessibilité des bâtiments de changement de la porte d'entrée de la Mairie ainsi que celle de la salle communale (env 5.000 €).

• Suite à plusieurs demandes, un banc va être posé au Paradis à l'embranchement des chemins de la Deuille et du Baranger, sur un angle aménagé du Verger du Dédé.

• M. BRAND Aimé interroge M. le Maire sur le nettoyage du Verger du Dédé. M. DRAPPIER doit passer le girobroyeur le long des arbres plantés et les employés communaux tondre le tour de chaque arbre.

BOIS :

PROGRAMME DE TRAVAUX 2016

M. le Maire présente le programme d'actions 2016, préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

• Accepte en partie le programme de travaux 2016, à savoir :

Travaux d'investissement :

- Ouverture de cloisonnement sylvicole au chenillard dans peuplement de plus de 3 mètres (parcelles 28 et 30).

- Entretien des cloisonnements (parcelle 30).

Pour un montant voisin de 5.200 € H.T. de travaux de 2016.

• Autorise le Maire à signer le programme d'actions pour 2016,

- S'engage à prévoir les crédits nécessaires à cette dépense au Budget Primitif 2016.

EPCI :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

M. LÉONARD Étienne expose les pistes de réflexion sur lesquelles se positionner à l'échelle communale et intercommunale afin d'élaborer le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Après quelques lectures de vagues questions qui n'apparaissent pas évidentes au Conseil, l'Assemblée émet le vœu que le PLUi soit équitable en se démarquant de l'actuelle tendance à favoriser certaines Communes en privant les autres des ressources minimales à leur existence (à l'image du logement !).

MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT :

M. le Maire informe le Conseil de la réalisation des mares par les associations Meuse Nature Environnement et LOANA sur la parcelle ZH 16 dans le but de sauvegarder les sites naturels et de préserver les espèces animales et végétales. Les travaux devraient démarrer à partir du 30 Mai 2016 suivant les conditions météorologiques.

MEINE :

- De nouvelles représentations du spectacle « Viens je t'en Meine » auront lieu les 27 et 28 Mai 2016 (inscriptions obligatoires auprès de la Maison du Tourisme de Sion) (pour lesquelles nous n'avons eu que de parcimonieuses informations !!...).

- Le conseil départemental de Meurthe et Moselle a commandé au Théâtre de cristal la création d'une œuvre artistique.

Un jury sera composé afin de définir le Totem qui sera installé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire Mme DELCROIX Janine pour représenter la Commune pour ce projet.

SUBVENTIONS :

1- Demandes de subventions :

- Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.200 € aux Pompiers d'Uruffe.

- Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un tarif de 50 € pour l'année 2016.

- L'Assemblée n'accède pas à la demande de subvention suivante :

- Téléthon.

2 - Demandes de subventions par la Commune :

- Le Maire rappelle la démarche d'implantation d'un panneau d'interprétation dans le Verger du Dédé, déjà approuvée et évoque la possibilité du Conseil Départemental pour subventionner cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention concernant ces travaux.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à ce projet.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Remerciements de la famille SEMINARA pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de M. SEMINARA Santo.

- Remerciements de la famille CHAMPOUGNY pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de M. CHAMPOUGNY Claude.

- Remerciements de la famille PILOT-LALLEMAND pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Mme LALLEMANT Anne-Cécile.

- Le Conseil est informé :
 - Du courrier envoyé concernant les déchets au Pont de Quiloger.
 - Des photos de M. GILLARD Patrick d'un magnifique arbre près des captages (photo page 11).
- M. SIMONIN Stanislas s'interroge sur la date de réfection de l'abri forestier suite aux dégâts de l'année passée. L'affaire est en cours de traitement avec l'assurance.
- La distribution de la rose pour la fête des mères sera effectuée par M. GILLARD Patrick.
- M. le Maire rappelle au Conseil que les réunions de conseil municipal sont prévues en fonction des besoins inhérents au fonctionnement communal
La possibilité de définir des dates et heures fixes de conseil est assez difficile à tenir, néanmoins proposée. Le Conseil préfère s'en tenir à la formule actuelle du besoin, le conseiller empêché pouvant toujours donner pouvoir à un collègue.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 40 mn.

Séance du 24 Juin 2016 à 20h30 :

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- TRAVAUX
- ÉCOLES
- EPCI
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. ANTOINE Alexis,
- M. BRAND Aimé,
- M. LÉONARD Étienne, donne pouvoir à Mme DELCROIX Janine.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 Mai 2016 est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 24/06/2016, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 27.009,42 €.

M. le Maire informe le Conseil que les mandats en cours de paiement représentent 2.737,03 € et les factures reçues non mandatées s'élèvent à 22.290,15 €, soit un solde positif réel de 1.982,24 € sur le compte.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

M. le Maire rappelle au Conseil que Mme CLAUDEL Brigitte et M. CLAUDEL François partent en retraite le 1^{er} août 2016.

Après exposé du Maire sur la nécessité du temps à attribuer aux différents travaux à réaliser en Commune de nettoyage dans les bâtiments communaux (Ecole, Mairie, Local des Pompiers, salle des fêtes), et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

d'augmenter de 6 H 00 le temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (chargé de propreté des locaux et agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural) qui passera donc de 04 H 00 à 10 H 00 hebdomadaires à compter du 01/08/2016.

la suppression, à compter du 1^{er} Août 2016 d'un emploi permanent à temps non complet (12 heures hebdomadaires) d'adjoint technique de 2^{ème} classe (chargé de propreté des locaux).

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2016.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

TRAVAUX :

- Le Conseil est informé de la demande de travaux de M. et Mme Roulleau qui souhaitaient installer une pompe à chaleur en façade extérieure, rue basse. Après avoir pris en compte l'avis de réserve de M. le Maire sur les différents aspects négatifs de cette opération (principalement bruit et esthétique), M. et Mme Roulleau ont décidé d'opter pour la pose de deux chaudières à granulés, plus coûteuses mais s'intégrant mieux dans le cadre prestigieux de leur projet.
- Les travaux d'intérêt général dûs par les jeunes de la salle seront effectués le samedi 9 Juillet 2016, encadrés par M. FAYS Janick.
- M. le Maire informe que Melle FOOS Cassandra et M. ANKÉ Dan seront recrutés pour les jobs d'été conformément à la délibération de création de poste du 20 Mai 2016.
- Le Maire rappelle à l'Assemblée le montant des travaux sylvicoles prévus pour cette année qui s'élève à 5.132,95 € H.T (soit 5.646,25 € TTC).

Un état des dépenses et des recettes sur les 15 dernières années écoulées est en cours de préparation.

EPCI :

1- Compétence Habitat :

L'Assemblée est informée du courrier envoyé à M. le Président de la Communauté de Communes de Colombey-les-Belles au sujet de la compétence habitat transférée à l'EPCI qui exclue les Communes de plus de 200 habitants de toutes possibilités de voir réaliser des logements par l'EPCI sur leur territoire.

2- Financement transfert de compétences à la Communauté de Communes :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre envoyée à M. le Président de la Communauté de Communes de Colombey-les-Belles et à

M. le Sous-Préfet, afin d'obtenir des informations sur le financement par les Communes des compétences transférées à l'EPCI, cette réglementation établie par la Communauté de Communes pénalisant les communes dans leur gestion.

Plusieurs lettres de soutien d'autres Communes nous ont été adressées.

3- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Une réunion concernant le PLUi s'est tenue le jeudi 19 Mai 2016.

4- Entreprise à but d'emplois :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de la réunion du 17 Mai 2016 tenue en Mairie avec M. KERAMBRUN Guirec concernant les projets possibles à développer pour activer l'emploi dans le territoire.

ÉCOLES :

1- Conseils d'école :

Le Conseil Municipal prend connaissance :
 - du compte-rendu du conseil d'école maternelle du 14/06/2016
 - de la convocation au conseil d'école primaire le 17/06/2016

2- Projet regroupement scolaire :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de Mme DELCROIX Janine concernant la réunion du 10 Juin 2016 à Allamps ainsi que des estimations financières effectuées par la Mairie de Allamps.

FONCTIONNEMENT BÂTIMENTS ET ABORDS DE LA MAIRIE :

1- Lettre à tous les utilisateurs du bâtiment :

M. le Maire informe le Conseil des courriers envoyés à tous les utilisateurs du bâtiment Mairie/École concernant :
 - la demande de fermeture obligatoire de la

porte d'entrée en dehors des horaires de présence de la secrétaire de Mairie
- le stationnement aux alentours de la Mairie, et du Presbytère qui ne doivent pas entraver les entrées, les escaliers et les accès aux stationnements des vélos.

2- Réponse au courrier :

Le Conseil Municipal est informé de la réponse quelque peu complexe de M. MOREAU Jean-Jacques et de Mme NOËL Sabrina relative à ce dernier courrier.

SUBVENTIONS :

Suite à la demande de 570 € de subvention pour la sortie scolaire à Vannes-le-Châtel (visite de la cristallerie et découverte du Massif de Meine) pour les classes de CP à CM2 de l'École primaire d'Uruffe-Gibeauveix, le Conseil Municipal donne son accord pour participer financièrement à cette sortie pédagogique.

INFORMATION COMMUNALES :

• Faire part de M. et Mme MOUNIER Loïc et Elodie (institutrice de l'école primaire) pour la naissance de leur fille Louise le 21 Mars 2016. Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents.

• Faire part de M. ZIMMERMANN Anthony et Mme VIGLIANI Laura pour la naissance de leur fils Arthur le 31 Mars 2016. Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents.

• Remerciements de la famille ROUYER/JACQUOT pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Mme ROUYER Jacqueline.

• Invitations :

- remise des prix aux lauréats du Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation le 05/06/2016.

- Assemblée générale du Théâtre de Cristal le jeudi 23 Juin 2016 à la ZA la Garenne à Vannes-le-Châtel à laquelle a participé Mme DELCROIX qui fait un compte-rendu au Conseil Municipal.

- Réunion de présentation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

(SDAASP) le 23 juin 2016 à Saxon-Sion.

- Inauguration des Petits Jardins (unité de vie protégée Alzheimer) le samedi 25 Juin 2016 à Colombey-les-Belles.

- Forum territorial sur l'engagement citoyen des jeunes dans le territoire du Saintois le lundi 4 Juillet à Saxon-Sion.

- Journée « Souvenir de la Grande Guerre » à Paris avec la présence de M. HUSSON Jean-François, sénateur de Meurthe et Moselle.

• Le Conseil est informé :

- des chiffres clés 2015 du Centre Hospitalier de Toul

- de la réunion concernant les Espaces Naturels Sensibles qui aura lieu le 25 Juin 2016 à la Mairie d'Uruffe.

- De la constatation de déversement (récidive) de fuel dans la Deuille le 30 Mai 2016. La gendarmerie a été prévenue. Le Maire précise qu'en ce domaine plus aucune tolérance ne sera accordée.

- De la cérémonie de remise de galons et de médailles aux Pompiers d'Uruffe le 14 Juillet 2016 à 11h00.

Le Conseil honoré et fier des services que rendent les pompiers de la Communes à la population s'associe pleinement à cet hommage.

- De la lettre de ERDF nous informant de son nouveau nom ENEDIS.

- De la mesure de simplification relative à l'obligation des Maires de transmettre à l'administration fiscale les actes de décès. Cette mesure est levée à partir du 1^{er} trimestre 2016, les échanges informatiques mis en place avec l'INSEE permettant aux services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) d'obtenir ces renseignements, soit un gain de temps de 5 minutes par trimestre, quand les obligations dues aux nouvelles données informatiques nous coûtent des heures et des milliers d'euros chaque année !!

- Du mail de la Direction Départementale de la Protection des Populations de Meurthe et Moselle précisant que l'adhésion à un service de fourrière animale relève d'un service public communal obligatoire.

M. le Maire rappelle au conseil que ce service est obligatoire est payant.

La Commune est en accord tacite pour les interventions nécessaires dans la Commune avec le refuge du Mordant à Villey-Saint-Etienne.

- Le conseil municipal, satisfait de M. ZIMMERMANN Anthony et Laura autant que les participants au repas des Anciens, décide de renouveler sa demande de prestation auprès de ces jeunes traiteurs pour leur services lors du repas des Anciens de cette année.

- M. GILLARD Patrick fait part au conseil de l'agression verbale subie de la part d'un habitant concernant les enfants qui jouent au ballon dans la rue.

Un mot à la population a été fait en ce sens, bien que le danger souligné par cette personne soit réel pour les enfants, son expression ne nécessitait ni l'injure ni le dénigrement du Conseil.

Le Maire réaffirme qu'il ne tolère pas ce genre d'invective et se dit prêt à porter plainte pour diffamation si cette situation devait se renouveler.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 55 mn.



Le coin-coin du Chanteur

Le petit homme
Portait un uniforme
Et des souliers vernis

Le grand homme allait les pieds nus

Le petit homme
Serrait dans ses poings
La crosse d'un fusil

Le grand homme avait les mains nus

Le petit homme
Portait dans son sac
Les oiseaux qu'il avait tués
Le grand homme ramassait des fruits

Le petit homme
Marchait sur l'asphalte
Des routes bien tracées

Le grand homme allait à travers champs

Ils auraient pu ne jamais se rencontrer
Pourtant un jour les deux routes se
croisèrent

Le petit homme prit peur et recula
Il arma son fusil

Le grand homme en souriant tendit les
mains vers lui

Et le coup partit.....

Georges Moustaki « Le petit homme et le grand homme »

VOS TRAVAUX :



Aides habitat intercommunales :

La Commune a mis en place, en collaboration avec la Communauté de Communes de Colombey-les-Belles différentes subventions permettant aux propriétaires privés de rénover leur façade, toiture, et également d'améliorer la performance énergétique de leurs habitations.

Financement des opérations :

Pour tous les types de subventions le principe de parité de financement est maintenu, à savoir : 10% commune et 10 % communauté de communes :

- Subvention Façade (critères architecturaux ou critère conditions de revenus) = travaux plafonnés à 4.000 € HT, soit une subvention communale et intercommunale de 800 € maximum.
- Subvention Toiture (critères architecturaux ou critère conditions de revenus) = travaux plafonnés à 6 000 €, soit une subvention communale et intercommunale de 1200 € maximum.
- Subvention Isolation = travaux plafonnés à 5 000 €, soit une subvention communale et intercommunale de 1000 € maximum.
- Précarité énergétique : Amélioration des performances énergétique du logement : pas de subvention communale. Le financement de ces opérations se fait dans un principe de parité entre la Communauté de Communes et le Conseil Général.

Subvention ANAH :

Vous êtes propriétaire occupant et vous avez comme projet d'effectuer des travaux d'économie d'énergie, votre logement et votre projet de travaux peuvent vous permettre de bénéficier d'une aide de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat).

Conditions à remplir :

- être propriétaire occupant (le niveau de ressource ne doit pas dépasser un certain plafond). Voir tableau ci-dessous.
- le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans au moment où l'accord de la subvention est transmis.
- Les travaux doivent être d'un montant minimum de 1.500 € HT, sauf pour les propriétaires occupant aux ressources très modestes pour lesquels aucun seuil n'est exigé.
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (sauf en cas d'auto-réhabilitation accompagnée).

Plafonds de ressources (hors Ile-de-France)		
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 308	18 342
2	20 925	26 826
3	25 166	32 260
4	29 400	37 690
5	33 652	43 141
Par personne supplémentaire	+ 4 241	+ 5 434

Nous vous invitons à vous rendre en Mairie pour obtenir davantage de renseignements, ou à prendre contact avec Melle PETITJEAN Céline à la Communauté de Communes de Colombey-lès-Belles au 03.83.52.08.16.

Arbre à souche extraordinaire (Uruffe, pays...)



DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE TOUL

MAIRIE d'URUFFE

Téléphone : 03 83 25 41 60
Télécopie : 03 83 25 41 60

mairie@uruffe.fr

Mr FAYS José
Maire d'URUFFE

URUFFE, le 26/05/16

EXPÉDIÉ LE 27 MAI 2016
+ H le m

À

EPCI
M. le Président
6 impasse de la Colombe
54170 COLOMBEY LES BELLES

Objet : Compétence habitat

Monsieur le Président,

Depuis quelques séances, le Conseil Municipal, se pose des questions auxquelles je ne peux répondre concernant la compétence habitat de l'EPCI.

La Commune d'Uruffe qu'ils représentent s'est vu maintes fois refuser le développement locatif de son patrimoine bâti par l'EPCI, et cela depuis de nombreuses années.

Des exemples patents sont évoqués à chaque interrogation. Pour ne citer que les plus récents : les logements dans l'ancienne Mairie, dans l'ancien café-épicerie, et le projet d'habitat multi-générationnel à l'orphelinat, toujours, selon le conseil, refusés par des prétextes jugés fallacieux...

Ici, c'est la non rentabilité, là le veto de l'administration HLM, ou encore un règlement peu compréhensible sur la taille de la Commune... etc ... etc...

Cette animosité des élus est renforcée par les actions menées chez nos voisins, somptueuse à Gibeauveix, petite commune ; fonctionnelle à Allamps, grosse commune...

Le Conseil approuve et la nécessité et la technicité de ces réalisations, cependant, les habitants évoquent de plus en plus ouvertement un sentiment d'exclusion voire d'injustice subit par la Commune, et soulignent la part de contribution des impôts communaux dans ces développements extérieurs !... Nous pensons, citoyens, élus, contribuables, que la compétence habitat prise par l'EPCI doit être exercée avec la même rigueur et logique sur toutes les

communes sans distinction sur le territoire de la Communauté de Communes. Une différence d'application créerait une différence des citoyens devant l'impôt, ce qui, vous en convenez, est illégal et impensable dans notre démocratie !

Pouvez-vous clarifier cette impression de malaise afin de dissiper le malentendu qui se développe sur la Commune, notamment en nous donnant le règlement effectif de cette compétence habitat, qui semble favoriser les uns et pénaliser les autres. Votre information, rendue publique, permettra aux habitants et au conseil municipal de juger du bien ou du mal fondé de leurs appréhensions ?

J'ajouterai à cette demande celle que j'ai faite lors d'un Conseil lointain de l'état financier des fonctionnements et investissements de nos différents secteurs industriels.

Merci d'avance pour les réponses que vous donnerez aux habitants d'Uruffe, contributeurs de l'EPCI.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Communauté de communes

Pays de Colombey et du Sud Toulonnais

Colombey, le 04 septembre 2016

N/Réf : PP/XL n° 220.16

Dossier suivi par Xavier LOPPINET

Courriel : x-loppinet@pays-colombey-sudtoulois.frMairie de et à
54 112 URUFFE

REÇU LE 10 SEP. 2016

Objet : Réponse à votre courrier sur la compétence habitatEXPÉDIÉ LE 16 SEP. 2016
A H le 04

Monsieur le Maire, cher collègue,

Nous avons lu attentivement votre courrier concernant la « compétence Habitat », et avant de vous donner les éléments de réponse, nous tenons à vous indiquer que nous sommes prêts à rencontrer votre conseil municipal afin de dissiper tout malentendu lors d'une rencontre de vive voix.

Tout d'abord, nous vous précisons que le règlement du « dispositif d'acquisition – rénovation » qui permet de réaliser des opérations de réhabilitation d'immeubles bâtis afin de développer l'offre locative publique, a été repositionné lors du mandat précédent sur les plus petites communes de notre territoire (collectivités de moins de 200 habitants).

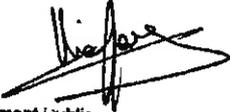
Nous vous rappelons que les élus communautaires ainsi que les conseils municipaux (à la majorité qualifiée des communes) ont collectivement décidé ce règlement en l'inscrivant dans les statuts de la communauté de communes sous la formulation suivante : *"l'acquisition et la rénovation en vue de créer des logements locatifs publics, lorsque l'immeuble est mis en vente depuis plus d'un an et non acquis par les particuliers et les communes. Les communes gardent la possibilité de réaliser des opérations de rénovation et de création de logements locatifs dans des bâtiments dont elles sont propriétaires. Ce dispositif est réservé aux communes ayant une population inférieure à 200 habitants d'après le dernier recensement de l'INSEE dans la limite de la viabilité économique du projet."*

Toutefois, et comme cela est le cas pour toutes les communes, un accompagnement technique est possible si la commune décide de réaliser une opération de construction ou de rénovation immobilière : selon le souhait de la commune, cela peut aller de l'aide à la définition du projet à une maîtrise d'ouvrage déléguée (avec dans ce cas une participation financière de la commune).

Concernant le projet d'habitat multigénérationnel dans l'ancien orphelinat à Uruffe, un important travail d'étude a été mené. Malheureusement, cette étude a révélé que la transformation du bâtiment était très onéreuse et a rendu ce projet irréalisable notamment au vu du faible financement extérieur mobilisable sur ce projet.

Concernant le bilan financier des investissements en matière de développement économique, j'ai demandé à mes services de faire un récapitulatif complet qui sera présenté dès qu'il sera finalisé.

Souhaitant avoir répondu à vos interrogations et restant disponible pour évoquer ces points lors d'une réunion de votre conseil municipal, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, cher collègue, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Vice-Président chargé de l'habitat
Denis KIEFFER


établissement public
de coopération intercommunale
Communauté de Communes
du Pays de Colombey et du Sud Toulonnais

6 impasse de la Colombe
BP 12

Le Président,
Philippe PARMENTIER

Tél : 03 83 52 06 16



mobilité solidaire MOBILITE

SOLIDAIRE, une aide aux déplacements pour les habitants par les habitants !

Les associations Familles Rurales de Colombey-les-Belles et de Ceintrey, le Conseil Départemental et les Communautés de Communes du Pays de Colombey-les-Belles et du Pays du Saintois, sont partenaires pour proposer aux habitants une aide aux déplacements: **Mobilité Solidaire**.

Grâce à 25 conducteurs bénévoles, ce dispositif permet aux bénéficiaires de se déplacer pour aller chez le médecin ou un spécialiste, faire des courses, ou encore rendre visite à de la famille ou des amis.

Qui peut en bénéficier ?

- Les habitants des 2 Communautés de communes,
 - privés de moyens de locomotion,
 - aux ressources modestes,
 - âgés ou demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux,
 - ou orientés par un médecin, un professionnel de santé ou un travailleur social.

Comment ça marche ?

- Je remplis un dossier de demande
- Je paie ma cotisation de 23€ par an et par famille (paiement échelonné possible)
- J'appelle Familles Rurales 48 h à l'avance **du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30 au 09 77 76 23 40**
- Le bénévole vient me chercher le jour et à l'heure prévue, me conduit à destination et me ramène à mon domicile
- Je paie 0,10€/ km au conducteur.

Les limites

- 5 déplacements par mois maximum
- 80 kms aller/retour maximum

Et bien sûr nous recherchons toujours des conducteurs bénévoles :

S'impliquer sur son territoire, donner de son temps, valoriser l'entraide sont pour vous des motivations certaines ? Chacun est libre de choisir le temps qu'il souhaite donner, ainsi, même des personnes disponibles très occasionnellement seront les bienvenues. Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0.35€, non imposable, vous sera versé.

Mobilité Solidaire apporte une aide au déplacement, crée du lien social, des échanges humains, et permet même de faire des retrouvailles !

La mobilité renforcée sur la Communauté de Communes du Pays de Colombey les Belles et du Sud Tolois :

Une nouvelle aide aux déplacements est proposée sur le territoire en direction des habitants qui rencontrent des problèmes importants pour se déplacer (fauteuil roulant, déambulateur...) grâce au partenariat créé entre Omnibus 54, le GIP Bien Vieillir et le Relais Familles depuis le 1^{er} mars 2016. Un véhicule adapté et un chauffeur formé vous véhiculeront sur une distance de 80 km aller-retour.

Les tarifs : Pour les déplacements entre les villages de Colombey-lès-Belles, Allain, Crépey, Barisey au Plain et Bagneux, le trajet est de 10€ aller-retour. Au-delà de ce périmètre, le cout est de 22 € aller-retour. Une aide peut être apportée par les caisses de retraites complémentaires privées AGIRC-ARCCO.

**Pour tout renseignement, contacter :
Marine ANCIAUX, Animatrice Mobilité Solidaire à l'Association Familles Rurales Intercommunale CIEL au 09 77 76 23 40 ou par courriel : mobilite.solidaire@famillesrurales.org**

(Adresse postale : 4 route de Moncel 54170 Colombey les Belles.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :NOUVEAUX HABITANTS :

M. BOULANGER Bruno et son fils Manoé ont emménagé au 3 rue du Faubourg.

Le Conseil Municipal leur souhaite la bienvenue et bonne intégration au village.

NAISSANCES :

- M. FAYS Justin, né le 16/08/2016
- M. MARCHAL Matt, né le 07/09/2016
- Melle BISCAUT Maddie, née le 11/09/2016

La Municipalité souhaite la bienvenue aux bébés et félicite les parents.

MARIAGE :

- M. FRINGANT Jean-Charles et Mme VALLIN Caroline le Samedi 02 Avril 2016.
- M. VANG François et Melle KIRSCH Cassandra le Samedi 06 Août 2016.

La Municipalité leur adresse tous ses vœux de bonheur.

DÉCÈS :

- M. FÈVRE Michel, né le 22/04/1952 à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, décédé le 24/02/2016 à Vandoeuvre-lès-Nancy.
- Mme BULLE Marianne, née le 06/09/1969 à Pontarlier, décédée le 06/07/2016 à Nancy.

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille.

- Samedi 15 Octobre : Fête de la betterave
- Lundi 31 Octobre : Fête de l'horreur
- Dimanche 6 Novembre : Repas des Anciens
- Dimanche 20 Novembre : Fête patronale
- Samedi 3 Décembre : Saint Nicolas et Père Fouettard
- Samedi 10 Décembre : Marché de Noël en partenariat avec l'école.



SUGGESTIONS : Vous pouvez les adresser en Mairie sur papier libre.

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...